



Publié ou Notifié

le - 8 DEC. 2022

LA COMMUNE

AULNOY-LEZ-VALENCIENNES

LANCE LE CONCOURS

« LES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL »

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022

Publié le

ID : 059-215900325-20221207-CMR2022612-AU

**Il s'agit d'un concours convivial, qui permettra de participer aux décorations de Noël et d'améliorer l'esthétique de la commune pour le plaisir de tous.**

## RÈGLEMENT DU CONCOURS

### ARTICLE 1 : PARTICIPANTS

Le concours est ouvert aux habitants de la Commune de Aulnoy-Lez-Valenciennes, après inscription, de manière individuelle.

### ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le concours consiste en la décoration des maisons (avec ou sans jardin), balcons et fenêtres. L'objectif est d'animer la commune, de l'embellir et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Il est à noter que les jardins, balcons et fenêtres devront être visibles, de jour comme de nuit, depuis la rue, sinon ils seront considérés comme hors concours.

### ARTICLE 3 : DÉLAI DE PARTICIPATION

Les inscriptions doivent être déposées en ligne ou bien en Mairie.  
Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée.

### ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les participants devront décorer leurs maisons, façades, jardins ou balcons de façon originale et créative. Le concours prend en compte :

L'esthétique (conception d'ensemble, répartition, harmonie...)

La diversité du matériel utilisé et l'inventivité.

### ARTICLE 5 : JURY

Le concours des « Maisons décorées de Noël » est organisé par la commune d'Aulnoy-Lez-Valenciennes. Le passage du jury composé des membres de la commission des festivités pourra intervenir à n'importe quelle date après la clôture des inscriptions.

### ARTICLE 6 : DROIT À L'IMAGE

Les participants acceptent que des photos de leurs décorations soient réalisées, et autorisent le cas échéant, leur publication dans les supports de communication (Journal Municipal, Facebook,.....) de la Commune de Aulnoy-Lez-Valenciennes.

### ARTICLE 7 : ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription au concours entraîne, de la part des candidats, l'acceptation sans réserve du présent règlement, ainsi que les décisions prises par le jury.



Le Maire, le - 8 DEC. 2022

POUR LE MAIRE  
L'Adjoint délégué

Julien DUSART

Bulletin de participation à retourner en Mairie de Aulnoy-Lez-Valenciennes ou via le site  
<http://www.aulnoylezvalenciennes.fr>

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone (obligatoire) : ..... Mail : .....

Je désire participer au Concours « *LES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL 2022* »

Bon pour accord,  
Signature





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

**Collectivité : Aulnoy-lez-Valenciennes**

**Utilisateur : PASTELL Plateforme**

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Autres
Numéro de l'acte :	CMR2022612
Date de la décision :	2022-12-07 00:00:00+01
Objet :	REGLEMENT DU CONCOURS MAISONS DECOREES DE NOEL 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	059-215900325-20221207-CMR2022612-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
059-215900325-20221207-CMR2022612-AU-1-1_0.xml	text/xml	874
Nom original :		
REGLEMENT DU CONCOURS MAISONS DECOREES DE NOEL 2022.pdf	application/pdf	525771
Nom métier :		
99_AU-059-215900325-20221207-CMR2022612-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	525771

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 décembre 2022 à 15h45min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 décembre 2022 à 15h45min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 décembre 2022 à 15h47min39s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 décembre 2022 à 15h47min46s	Reçu par le MI le 2022-12-08